Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural
Commune de Nassogne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE NASSOGNE

RAPPORT ANNUEL 2025

Commune NASSOGNE

| Ref_DR | Numéro Fiche-Projet | Intitulé | Adresse du projet | | | | Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires | DR | Subsides DR | Autre pouvoir subsidiant 1 | Subside recu (1) | Autre pouvoir subsidiant 2 | Subside recu (2) | Autre pouvoir subsidiant 3 | Subside recu (3) | Autre partenaire | Stade d'avancement du projet | Date de la réunion de coordination | Date de la désignation de l'auteur de projet | Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune | Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW | Date de l'approbation du projet définitif par la Commune | Date de l'approbation du projet définitif par la RW | Date publication avis de marché | Date de la décision d'attribution de marché | Date approbation attribution du marché par la RW | Date ordre de commencer les travaux | Date de la réception provisoire | Date de l'approbation du DF par la RW | Date de la réception définitive | Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon | Programmation dans les 3 ans | Commentaires |
|---|
| | | | Rue | N° | Code postal | Localité |
| 83040-2-03 | / | Rénovation Petite Europe à Bande | Grand-rue | 48-50 | 6951 | Bande | € 1.009.935,35 | 1 | € 863.493,67 | UREBA | € 20.250,00 | | € - | | € - | | Décompte final en cours | | 19-11-2007 | 17-02-2010 | 30-06-2010 | 1-08-2013 | 2-12-2013 | 16-06-2014 | 24-11-2014 | 2-02-2015 | 23-02-2018 | 24-05-2017 | | 28-02-2022 | | | 2023 : 2023 : Convention 2009B + Avenant 2012 (04/09/2012). Réception définitive: 28/02/2019 (lot 1) - 08/02/2021 (lot 3) - 28/02/2022 (lot 2); 2024 :; 2025 : Approbation DF: 18/02/2018 (lot 1) - 28/02/2022 (lot 2) |
| 83040-2-04 | / | MV Grune Salle st Pierre | Rue du Centre | 11 | 6952 | Grune | € 812.297,23 | 1 | € 604.031,33 | | € - | | € - | | € - | | Décompte final en cours | | 19-11-2007 | 14-10-2013 | 18-02-2014 | 10-07-2015 | 30-12-2016 | 13-03-2017 | 16-10-2017 | 19-03-2018 | 19-03-2018 | 21-12-2020 | 15-03-2021 | | | | 2023 : 2023 : Convention 2011; 2024 :; 2025 : Entreprise en liquidation totale. |
| 83040-3-01 | M-1.01 | Création d'une halle polyvalente à Forrières | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2028 | 2023 : 2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 : Auteur de projet désigné - en attente d'appel à projets/subside; 2025 : en attente d'appel à projets/subside |
| 83040-3-02 | M-1.02 | Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2027 | 2023 : 2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 : Prise de contact avec riverains et établissements publics; 2025 : Etude de faisabilité réalisée par la FRW - appel à projets Fondation Roi Baudoin |
| 83040-3-03 | M-1.03 | Création d'une maison rurale à Chavanne | Rue des Ecoles | | 6950 | Harsin/Chavar | € 1.810.353,98 | 1 | € 20.000,00 | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | 12-06-2023 | 7-10-2024 | | | | | | | | | | | | | 2024 | 2023 : 2024 :; 2025 : Désignation d'un bureau d'études pour la rédaction du dossier d'exécution et la demande de permis d'urbanisme |
| 83040-3-04 | M-1.04 | Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | 2028 | 2023 : 2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 :; 2025 : dossier d'urbanisme inclus dans le fiche M-1,03 |
| 83040-3-05 | I-1.01 | Mise en place de capsules vidéo | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-06 | I-1.02 | Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-07 | I-1.03 | Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : actions diverses dans le cadre du GAL RoMaNa |
| 83040-3-08 | I-1.04 | Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Divers articles dans le bulletin communal et communication des actions via le site internet et la page Facebook; 2025 : idem |
| 83040-3-09 | I-1.05 | Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | SPW | € 20.000,00 | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Subvention dans le cadre de l'appel à projets "Aide aux seniors": formation et accompagnement au numérique.; 2025 : continuité dans le cadre des missions de l'EPN |
| 83040-3-10 | M-2.01 | Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin | Rue des Alliés | 26 | 6953 | Forrières | € 780.840,00 | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Demande de convention initiale en cours | 4-12-2023 | | | | | | | | | | | | | | 2024 | 2023 : 2023 : Fiche projet revue: Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin; 2024 :; 2025 : projet non retenu en 2025 et reporté à la session d'approbation du 1er semestre 2026 |
| 83040-3-11 | M-2.02 | Aménagement de la place de l'étang à Nassogne | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-12 | M-2.03 | Contribution à la valorisation touristique du massif forestier | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-13 | M-2.04 | Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux) | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Travaux en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2025 | 2023 : 2024 : Travaux inclus dans le cadre des rénovations énergétiques des installations sportives de Forrières et Nassogne; 2025 : |
| 83040-3-14 | M-2.05 | Création d'une plateforme bois-énergie | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2028 | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-15 | M-2.06 | Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4 | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2026 | 2023 : 2024 :; 2025 : approbation de la concession de service avec la société Electra (bornes de recharge) |
| 83040-3-16 | M-2.07 | Protection et valorisation de la ressource en eau communale | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | 2025 | 2023 : 2024 : Réalisation de forages 'Fange aux chevaux'; 2025 : Octroi du permis d'urbanisme + renouvellement de la station de traitement sur la Vierge Marie à Bande |
| 83040-3-17 | M-2.08 | Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : Mise en évidence de l'arboretum de Forrières |
| 83040-3-18 | M-2.09 | Aménagement de cheminements lents entre les villages | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | 2027 | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-19 | M-2.10 | Aménagement de la traversée du centre de Forrières | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-20 | M-2.11 | Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-21 | M-2.12 | Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : végétalisation du parking derrière le CPAS |
| 83040-3-22 | M-2.13 | Aménagement du cœur de Bande | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-23 | M-2.14 | Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-24 | M-2.15 | Création d'un skate-park | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-25 | I-2.01 | Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024: Adhésion à la Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants; 2025 : |
| 83040-3-26 | I-2.02 | Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-27 | I-2.03 | Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements touristiques) | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-28 | I-2.04 | Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-29 | I-2.05 | Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-30 | M-3.01 | Réaménagement des bâtiments actuels du CPAS en un pôle économique | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-31 | M-3.02 | Création d'un atelier rural | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-32 | M-3.03 | Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : bail emphythéotique avec les œuvres paroissiales pour l'occupation du Patronage à Nassogne |
| 83040-3-33 | M-3.04 | Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…) | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-34 | M-3.05 | Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Travaux en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Travaux sur fonds propres réalisés par le service travaux; 2025 : |
| 83040-3-35 | M-3.06 | Listing des abords et de la salle à Chavanne | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-36 | M-3.07 | Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés) | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Initié dans le cadre du projet M2.01; 2025 : |
| 83040-3-37 | M-3.08 | Création de logements tremplins | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Initié dans le cadre du projet M2.01; 2025 : |
| 83040-3-38 | M-3.09 | Installation de panneaux numériques d'information | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | 2028 | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-39 | I-3.01 | Redéploiement des zones de loisirs | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Projet non activé | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 :; 2025 : |
| 83040-3-40 | I-3.02 | Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Etude du projet en cours | | | | | | | | | | | | | | | | 2023 : 2024 : Aménagement du parking de la N4 à Bande avec bornes de recharge: demande de permis en cours; 2025 : début des travaux |
| 83040-3-41 | I-3.03 | Animation des cœurs de village | | | | Nassogne | € - | 0 | € - | | € - | | € - | | € - | | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | Octroi d'un subside communal pour l'organisation d'apéros citoyens en été |

ANNEXE 3 - 1: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2009B + avenant 2012	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Rénovation de la Petite Europe à Bande**	Lot1 : 650.955,01 € HTVA Lot 2 : 131.568,15 € HTVA Lot 3 : 67.081,80 € HTVA	Lot 1 : 19/02/2018 Lot 2 : 28/02/2022 Lot 3 : 28/08/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3 - 2: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2011 - DCC du 14/07/2011	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Maison de village de Grune – Salle Saint-Pierre**	709.065,04 € HTVA	15/03/2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[7] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[7] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[8] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]
2006	2007	24/02/25	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail	10/03/25	Nombre de présents	17 présents – 8 excusés
	17/06/25		18 présents – 6 excusés + 9 invités
	2/12/25		19 présents – 3 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	La CLDR s'est réunie à 3 reprises en 2025. En mars, elle a accueilli de nouveaux membres, suite aux élections communales d'octobre 2024. Cette réunion avait pour objectif principal de mettre chacun à niveau et de créer une cohésion de groupe. Ainsi, outre les informations habituelles (ODR, ROI, projets en cours…) et le rapport annuel, les participants se sont réunis autour d'un jeu de l'oie permettant de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une ODR. En juin, la CLDR a découvert l'avant-projet de maison rurale polyvalente de Chavanne et a pu proposer des pistes d'amélioration à l'architecte. Les futurs usagers (crèche, école, aînés…) étaient également invités pour l'occasion. Enfin, lors de la dernière réunion consacrée à la transition énergétique faisant l'objet d'une attention prioritaire dans le PCDR, la CLDR a décidé de mettre en place trois groupes de travail (eau – électricité – chaleur) afin de mener des actions concrètes en 2026. *NB : en 2025, la commune est toujours en attente d'approbation d'une convention faisabilité pour des logements à Forrières (demande rentrée en avril 2024)*		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	M-2.01		
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin		
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR		
Calendrier d'exécution	2026		

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural
Commune de Nassogne

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

Marloie, le 12 mars 2025

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 10 mars 2025 – Grune

Présents :

- *Membres de la CLDR : BATTER Manuella, BINET Maxime, BLAISE Quentin, BURNOTTE Etienne, BURNOTTE Véronique, CULOT Jean-François, DANLOY Francis, DAVID Laurent, DAVID Marcel, DEHUY Quentin, DOCK José, DUPONT Isabelle, JACQUET Christine, MAIRY Yves, QUIRYNEN Emilie, QUIRYNEN Marc, TIMMERMANS Marc, VANDERSTICHELEN Damien*
- *Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE, agents de développement.*

Excusés : BRACHOT Isidore, FRANCOIS Yvon, GEORGES Léon, MATHIEU Martine, VANDORPE Peggy, NAVEAU Caroline, LECOMTE Marie, LEFEVRE Philippe.

José Dock, échevin du Développement rural, accueille les participants et les remercie de leur présence.

1. FAISONS CONNAISSANCE

Les agents de la Fondation rurale de Wallonie, Florence Lesuisse et Séverine Schonne, commencent par se présenter. La Fondation rurale de Wallonie (FRW) est un organisme indépendant en charge de missions de service public confiées par la Wallonie. Sa mission principale est l'accompagnement des 135 communes qui, tout comme Nassogne, mènent une Opération de Développement rural (ODR). Les agents de développement sont répartis en 10 équipes de terrain ; Florence et Séverine travaillent dans l'équipe Ardenne-Famenne basée à Marloie.

➔ **C'est ensuite aux membres de la CLDR de se présenter à tour de rôle à l'aide d'un petit objet choisi personnellement et qui les représente.**

2. CONTEXTE DE TRAVAIL

Une Opération de développement rural (ODR) vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement (le Programme communal de Développement rural). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs (vie associative, culture, économie, agriculture, mobilité, santé, environnement...). Tout au long de cette Opération, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune.
Une ODR aboutit à des réalisations concrètes. Les anciennes Opérations de Nassogne ont notamment permis de rénover la grande majorité des salles de village, de financer un réseau de chaleur à Nassogne mais aussi de dynamiser le territoire par des initiatives telles que l'accueil des nouveaux arrivants, la mise en place des marchés du terroir, de la Commission consultative des aînés, du Groupe « Nature », etc. En outre, les communes qui le désirent peuvent mettre en place un budget participatif, sous la forme d'un appel à projet à tous les citoyens. Les projets proposés doivent s'inscrire dans les objectifs de développement du Programme communal de Développement rural.

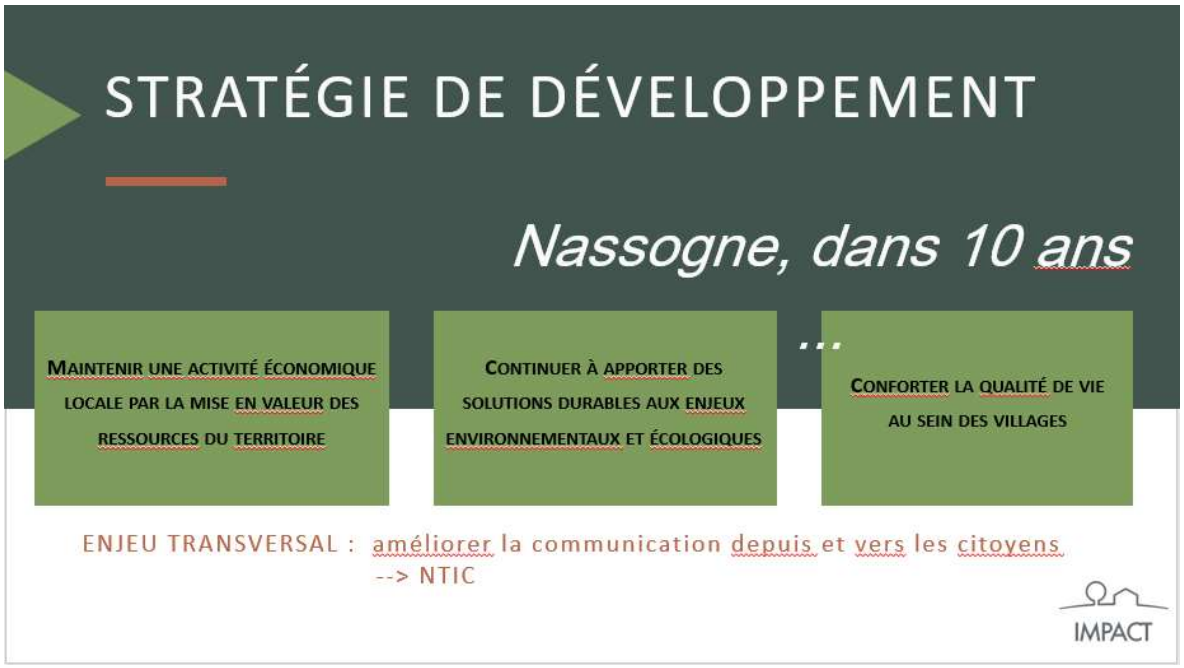
Cette ODR se compose de deux grandes phases :

1) La phase d'élaboration du Programme communal de Développement rural (PCDR). A Nassogne, celle-ci s'est déroulée de novembre 2018 à septembre 2022. De nombreux citoyens ont exprimé leur souhait pour l'avenir de leur territoire et ont construit avec les élus les objectifs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir. Document de synthèse de l'ODR, le PCDR reprend entre autres un diagnostic de la commune, un résumé de la participation citoyenne, la stratégie de développement ou encore les fiches-projets…

2) La phase de mise en œuvre du PCDR, qui démarre dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Cette approbation ouvre la porte à des subventions régionales. A Nassogne, le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23 février 2023 pour une validité de 10 ans.

➔ **Concrètement, à Nassogne, la phase d'élaboration du PCDR (Programme communal de Développement rural) est clôturée. Il s'agit à présent de mettre en œuvre les projets repris dans ce Programme afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés.**

Toute l'information relative à l'Opération de Développement rural et au PCDR de Nassogne est reprise sur le site ***www.nassogne-odr.info.***



OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PCDR À NASSOGNE ?

Sont **actuellement en cours** au niveau des **projets « matériels »** :

- Convention-faisabilité signée pour la maison rurale multiservices de Chavanne. Le projet comprendra :
 - un grand espace polyvalent qui pourra servir de lieu de rassemblement pour les habitants (type maison de village) mais aussi un espace d'accueil communautaire pour les aînés, dont les aînés dépendants ;
 - une cuisine communautaire afin d'y préparer les repas de collectivités (CPAS, école…), accessible également aux producteurs locaux pour de la transformation de produits ;
 - un agrandissement de la crèche à partir des modules existants.

➔ **Un auteur de projet a été désigné. Il s'agit du bureau d'études « Synergie Architecture ». Nous attendons qu'il finalise un avant-projet avant de la présenter à la CLDR ainsi qu'aux citoyens et structures concernés par le projet.**

- Convention en attente d'approbation par la Ministre du Développement rural pour la création de logements tremplins (= logements dont une partie du loyer sera reversée aux locataires s'ils s'installent définitivement sur la commune) et PMR (personne à mobilité réduite) à Forrières.

Un PCDR, c'est aussi une série d'initiatives, de **projets « immatériels »** :
- Tournage de capsules vidéos valorisant le secteur économique local
- Un événement festif pour communiquer sur l'approbation du nouveau PCDR a remporté un vif succès en juin 2023. De nombreux partenaires s'étaient associés à la démarche (CCCA, Jeunes, école de Chavanne…)
- Participation à l'organisation du salon des aînés et stand CLDR présentant la future maison rurale polyvalente de Chavanne.

➔ **Une seconde édition du salon des aînés aura lieu l'an prochain.**

3. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est constituée d'un échantillon représentatif d'habitants de la commune (différents villages, tranches d'âges, catégories socio-professionnelles, …). Elle compte maximum ¼ d'élus. Les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote !

En période de mise en œuvre du PCDR (volet plus concret avec les projets), la CLDR a pour mission de piloter l'ODR, donner son avis sur les projets (esquisse, avant-projet…), représenter et informer la population, proposer aux mandataires les projets du PCDR à activer, s'impliquer concrètement dans les projets immatériels, … ; elle se réunira au minimum 4 fois par an.

➔ **Les agents de développement de la FRW présentent le règlement d'ordre intérieur de la CLDR, envoyé au préalable à l'ensemble des membres.**

<u>Réactions</u> :

1) Serait-il possible d'avoir un lexique des abréviations ?
 ➔ *Il se trouve en annexe de ce compte-rendu.*
2) Pourrait-on fixer les dates de réunions à l'avance pour l'année ?
 ➔ *Au nombre de minimum 4 par an, les réunions se programment en fonction de l'état d'avancement des projets et dépendent souvent de la disponibilité des bureaux d'études, des partenaires… C'est donc compliqué de prévoir les dates sur du long terme. Cependant, dès que la date sera connue, elle sera communiquée aux membres.*

PAUSE DETENTE 😉

Fidèle à son habitude d'amener de la convivialité et du ludique dans les réunions, la FRW propose aux membres de participer à un jeu de l'oie. L'objectif étant de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une Opération de développement rural. Les participants sont répartis en petits groupes, chaque groupe rassemblant des anciens et des nouveaux membres de la CLDR. Chacun utilise comme pion l'objet grâce auquel il s'est présenté en début de réunion.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024

Chaque année, les communes bénéficiant de subsides en développement rural doivent dresser un rapport faisant état de l'état d'avancement de leur Opération de Développement rural. Ce rapport est présenté à la CLDR, puis au Conseil communal, avant envoi aux instances régionales pour le 31 mars au plus tard.

Dans le cas présent, l'information principale figurant dans ce rapport concernant les projets du nouveau PCDR est l'avance des 20 000€, promise par voie de convention-faisabilité, pour la maison rurale polyvalente de Chavanne (projet estimé à 1.810.353,98€). *Le reste du rapport concerne les projets qui ont été mis en œuvre dans le cadre de l'ancien PCDR (maison rurale de Nassogne, maison de village de Bande et maison de village de Grune)*.

La FRW s'attarde plus particulièrement sur les activités de la CLDR (voir annexe 4). L'année 2024 a été marquée par la trêve électorale, la CLDR ne s'est donc réunie qu'à deux reprises. Au programme de ces réunions : suivi du rapport annuel et de différents appels à projets, soirée spéciale « énergie », visite du tout nouvel Espace public numérique (EPN)…

→ **Le rapport annuel est approuvé (abstention d'un nouveau membre) sans modification.** *Une fois approuvé par le Conseil communal, le rapport sera disponible dans son intégralité sur le site internet de l'ODR* ***www.nassogne-odr.info***

5. DIVERS

Appel à projets « Vis mon village » :
La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2025.
→ **Les agents de développement de la FRW sont disponibles au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.** Plus d'infos : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village.

Pour information, le four à pain de Mormont a été acquis grâce à ce subside.

La réunion se clôture par une traditionnelle photo de famille et un verre de l'amitié offert par la commune.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

QUELQUES ABRÉVIATIONS

AD	Agent de Développement
CCCA	Conseil consultatif communal des Aînés
CCATM	Commission consultative en aménagement du territoire et mobilité
CCE	Conseil consultatif des Enfants
CCJ	Conseil communal des jeunes
CLDR	Commission locale de Développement rural
DD	Développement durable
DR	Développement rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'action locale
GT	Groupe de Travail
GW	Gouvernement wallon
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie rurale
ODR	Opération de Développement rural
PAEDC	Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat
PAT	Pôle Aménagement du Territoire
PBE&DR	Plan Bois énergie et Développement rural
PCDR	Programme communal de Développement rural
PCS	Plan de Cohésion sociale
POLLEC	Politique locale Energie Climat
PST	Programme stratégique transversal
PWDR	Plan wallon de Développement rural
ROI	Règlement d'Ordre intérieur
RW	Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
ZAE	Zone d'Activité économique

Marloie, le 18 juin 2025

CLDR DE NASSOGNE

Mardi 17 juin 2025 – Maison rurale de Nassogne

Présents :

- *Membres de la CLDR : BRACHOT Isidore, BINET Maxime, BLAISE Quentin, BURNOTTE Véronique, DANLOY Francis, DAVID Marcel, DEHUY Quentin, DOCK José, DUPONT Isabelle, MAIRY Yves, QUIRYNEN Emilie, QUIRYNEN Marc, GEORGES Léon, GONNE Fabien, MATHIEU Martine, LECOMTE Marie, LEFEVRE Philippe, NAVEAU Caroline*
- *Membres du CCCA : GUEUNING Myriam, DEWERE Myriam, HATERTE Elisabeth, EVRARD Alain*
- *Directrice de la crèche : MOSSAY Claire*
- *Auteur de projet : SEREXHE Laurent, Synergie Architecture srl*
- *Services communaux : VANDORPE Peggy, PIERARD Stéphane, MOUTON Lionel*
- *Fondation rurale de Wallonie : SCHONNE Séverine, LESUISSE Florence, HOTTOIS Marie.*

Excusés : BATTER Manuella, BURNOTTE Etienne, FRANCOIS Yvon, VANDERSTICHELEN Damien, CULOT Jean-François, JACQUET Christine

José Dock, échevin du Développement rural, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il précise qu'au vu de l'ordre du jour de la séance, les personnes concernées par la future maison rurale polyvalente ont également été conviées.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la réunion CLDR du 10 mars est approuvé. Il sera prochainement mis en ligne sur le site relatif à l'Opération de Développement rural : nassogne-odr.info.

2. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE « MAISON RURALE POLYVALENTE À CHAVANNE »

Contexte : le projet - inscrit dans le nouveau PCDR - a obtenu une convention-faisabilité de la politique du Développement rural, permettant de financer une partie des coûts (plafond de 680 000€). De plus, la commune a également reçu un financement pour augmenter la capacité d'accueil de la crèche de 7 places.

Le projet de « Maison rurale polyvalente » comprend :

- un grand espace polyvalent qui pourra servir de lieu de rassemblement pour les habitants (type maison de village) mais aussi un espace d'accueil communautaire pour les aînés, dont les aînés dépendants ;
- une cuisine aux normes AFSCA afin d'y préparer les repas de collectivités (CPAS, école…), accessible également aux producteurs locaux pour de la transformation de produits ;
- un agrandissement de la crèche à partir des modules existants ;
- l'aménagement des abords directs.

Le bureau d'études « Synergie Architecture » en charge du projet présente l'avant-projet à l'assemblée.
Un **plan masse** permet de visualiser l'implantation des différentes fonctions dans le périmètre d'intervention (maison rurale en arrière-plan de la crèche existante). Le chemin à droite de l'école sera agrandi (accessibilité des services d'urgence) menant à un **parking commun** (45 places en épi) à l'arrière du site avec un sens giratoire. Des liaisons piétonnes seront aménagées pour se rendre vers l'école, la crèche ou la maison rurale. A l'arrière du site prendront également place des zones biodiversité et de détente.

La **crèche** sera agrandie pour passer de 21 places à 28 places grâce à une nouvelle construction se greffant au module existant. Cette extension nécessitera de réorganiser les fonctions au sein de la crèche actuelle (local ONE, direction, espace technique, sas d'accueil…). A la demande de l'ONE, elle sera organisée en deux sections de 14 enfants.

La nouvelle construction se prolongera afin d'accueillir la **maison rurale.**
Celle-ci sera composée
- d'espaces partagés : sas d'accueil, sanitaires (dont sanitaires PMR) et locaux de rangement/vestiaire ;
- d'une cuisine collective de 40m² (accès livraison, réserve, chambre froide, locaux de rangement et local poubelle)
- d'une grande salle de 200 m² séparable en deux via une cloison amovible : la partie de droite sera munie d'un bar type « maison de village » et la partie de gauche pourra accueillir le « pôle ainé » avec une cuisine familiale (21m²) et des espaces de repos mais aussi d'autres activités.

> Deux jours semaine, le « pôle aînés » sera consacré à la « maison d'accueil communautaire » : il s'agit d'un accueil de jour de personnes dépendantes ou déficientes (Alzheimer…) par du personnel formé afin qu'elles puissent retrouver une activité collective. Ce lieu de vie est entre autres organisé autour de la préparation du repas de midi (d'où l'importance de la cuisine). D'autres d'activités sont également prévues pour renforcer l'autonomie des personnes (jeux de mémoire, élocution, jeux de carte, activités manuelles…).

A noter que les travaux devront être phasés pour permettre de ne pas fermer la crèche actuelle : concrètement, la maison rurale sera construite en premier avec un aménagement intérieur temporaire pour accueilli la crèche le temps des travaux d'agrandissement de celle-ci.

<u>Réactions</u> :
- **Les sentiers seront-ils accessibles aux PMR et aux poussettes ?** *Oui, tout à fait.*
- **Actuellement les parents se garent au plus près de la crèche quitte à encombrer la voirie, le parking reporté à l'arrière ne va-t-il pas augmenter ce problème ?** *L'entrée de la crèche sera également décalée vers l'arrière. Le trajet ne sera pas plus long qu'actuellement, par contre, il sera parfaitement sécure. Seuls les véhicules de secours et de livraison auront accès au bâtiment. Il n'y aura pas de dépose-minute pour la crèche au départ de la rue.*
- **Le parking sera-t-il perméable ?** *Oui tout à fait. Le revêtement permettra à l'eau de percoler.*
- **Combien de temps le phasage va-t-il retarder l'utilisation de la grande salle ?** *On peut estimer que la crèche l'occupera environ 6 mois maximum mais on ne peut pas vraiment dire que cela va retarder l'accès à la salle car on n'aurait quand même pas ouvert le site sans que tous les travaux ne soient terminés.*
- **La crèche sera-t-elle ventilée ?** *Oui, la PEB impose des normes en fonction du nombre d'usagers prévus et vu l'augmentation de la capacité de 7 places, il va falloir adapter.*
- **Le projet de maison d'accueil communautaire n'est-il pas concurrent du projet créé au home MAFA ?** *Non car au home MAFA, il s'agit d'un centre d'accueil de jour dispensant également*

des soins. Ici, il s'agit de moments récréatifs pour les personnes dépendantes, visant également à offrir un temps de répit pour les aidant proches qui en ont la charge.

- **Y aura-t-il du personnel qualifié pour l'accueil des personnes dépendantes ?** *Oui. Ce ne sera pas du personnel soignant (pas d'infirmier) mais des animateurs aguerris avec ce type de profil. La commune de Tenneville a un projet similaire, l'engagement de personnel en commun pourrait être envisagé.*
- **Le pôle aîné doit être bien pensé pour le confort des personnes dépendantes. Synthèse des demandes :**
 - ✓ *la cuisine ouverte sur la salle de vie et avec des plans de travail modulables pour être accessibles aux PMR (mais aussi à tout le monde) ; peut-être l'agrandir un peu (21 m² actuellement prévus)*
 - ✓ *un coin repos, cosy, plus calme mais visible par le personnel*
 - ✓ *des rangements en suffisance pour stocker les fauteuils relax*
 - ✓ *un WC muni d'une douche dans un même espace en cas d'accident. Attention de prévoir un WC PMR avec une rampe de part et d'autre permettant de placer la chaise roulante à gauche ou à droite selon l'usager.*
 - ✓ *trouver un système pour que le pôle aîné soit au calme si activité dans la maison de village mais en même temps, que les animatrices aient une vue dégagée de l'ensemble des espaces occupés par les personnes « à surveiller » (demi-murs ?)*
- **Il faudrait voir s'il est possible de créer un accès plus direct entre le WC PMR et le pôle aînés**. *En vue de gagner de la place, l'assemblée n'est pas contre le fait de créer des WC non genrés.*
- **Les aînés de Nassogne et le CCCA auront-ils accès au pôle aînés ?** *Oui, en dehors des heures d'ouverture de la maison d'accueil communautaire, ces locaux peuvent être investis par les associations de la commune et plus particulièrement les aînés.*
- **Est-ce que la salle sera mise à la location ?** *Oui, elle aura aussi une fonction de maison de village d'où l'installation du bar. Les locataires pourront soit occuper la partie de droite soit l'ensemble de la salle en décloisonnant.*
- **Il faut également mettre une cuisine à disposition des locataires de la salle. Ce point fait débat :**
 - ✓ *Est-ce la cuisine collective ? Si l'usage est bien séparé temporellement, c'est possible selon l'AFSCA mais il faut un nettoyage irréprochable.*
 - ✓ *Est-ce que la cuisine du pôle aînés (style cuisine familiale) pourrait être suffisante en cas de location ?*
 - ✓ *Faut-il réfléchir à une cuisine d'envoi ? C'est-à-dire un plan de travail suffisant pour un traiteur (+ zone de réchauffe, chambre froide et lave-vaisselle). Les traiteurs sont de plus en plus autonomes au niveau des équipements (certains reprennent même la vaisselle).*
 - ➔ ***Le Collège devra trancher en fonction des exigences du pouvoir subsidiant.***
- **Quel est le mode de chauffage ?** *Une chaufferie à pellets sera installée dans les locaux techniques de l'école et alimentera l'ensemble du site via un réseau de chaleur, sauf la crèche qui gardera son système de pompe à chaleur, recommandé au niveau sécurité des enfants.*
- **Y aura-t-il des caves ?** *Non*
- **Quand est envisagé le début des travaux ?** *Au vu des démarches administratives de suivi du projet nécessaires, on peut espérer débuter les travaux d'ici 1 an et demi, 2 ans.*
- **Qu'est-ce qui est prévu pour éviter la surchauffe de la salle ?** *La baie vitrée est majoritairement orientée nord/ouest, une casquette déborde du toit afin de la protéger du soleil. Des stores intérieurs peuvent être prévus.*
- **Quel sera le revêtement extérieur ?** *Cette question n'est pas encore tranchée. L'une des possibilités est d'habiller les bâtiments d'un bardage de laine de roche compressée imitation « bois », ce matériau écologique est beaucoup plus facile à entretenir.*
- **Il faut penser à ombrager l'espace extérieur de la crèche par des plantations.** *OK*

- **Y aura-t-il des espaces extérieurs également pour les aînés ?** *Oui la salle donne accès à une terrasse partiellement couverte par un débordement de toiture. La proximité avec l'espace extérieur de la crèche favorisera l'organisation d'activités intergénérationnelles par exemple.*
- **Ne peut-on pas envisager des terrains de pétanque ?** *Les abords seront effectivement aménagés dans un second temps. Des zones de jeux pour enfants et adolescents et des espaces verts seront prévus à terme (ne pas tarder à y réfléchir pour avoir des espaces agréables et arborés rapidement). On pourrait y adjoindre une zone pétanque.*

➔ **En conclusion, moyennant la prise en compte - dans la mesure du possible - des remarques exprimées, la CLDR donne son accord pour poursuivre la procédure de mise en œuvre du projet de « Maison rurale polyvalente » à Harsin/Chavanne.**

3. DIVERS

Néant

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Marloie, le 5 décembre 2025

CLDR DE NASSOGNE

Mardi 2 décembre 2025 – A Grune

Présents :

- *Membres de la CLDR : BRACHOT Isidore, BURNOTTE Etienne, BURNOTTE Véronique, CULOT Jean-François, DANLOY Francis, DAVID Marcel, DEHUY Quentin, DOCK José, MAIRY Yves, QUIRYNEN Marc, GEORGES Léon, GONNE Fabien, LECOMTE Marie, MATHIEU Martine, LEFEVRE Philippe, LENOIR Yves, NAVEAU Caroline, VANDERSTICHELEN Damien, TIMMERMANS Marc*
- *Agent relais : VANDORPE Peggy*
- *Fondation rurale de Wallonie : SCHONNE Séverine, LESUISSE Florence.*

Excusés : BATTER Manuella, JACQUET Christine, QUIRYNEN Emilie

José Dock, échevin du Développement rural, accueille les participants et les remercie de leur présence. Florence annonce l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la réunion CLDR du 17 juin est approuvé. Il sera prochainement mis en ligne sur le site relatif à l'Opération de Développement rural (https://www.nassogne-odr.info/documents-utiles---pcdr.html).

2. MISE EN ŒUVRE DU PCDR

2.1. MAISON RURALE POLYVALENTE DE CHAVANNE : ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Pour mémo, le projet de « Maison rurale polyvalente » comprend :

- un grand espace polyvalent qui pourra servir de lieu de rassemblement pour les habitants (type maison de village) mais aussi un espace d'accueil communautaire pour les aînés, dont les aînés dépendants ;
- une cuisine aux normes AFSCA afin d'y préparer les repas de collectivités (CPAS, école…), accessible également aux producteurs locaux pour de la transformation de produits ;
- un agrandissement de la crèche à partir des modules existants ;
- l'aménagement des abords directs.

Lors de la réunion précédente, le bureau d'études « Synergie Architecture » avait présenté l'avant-projet de maison rurale polyvalente à la CLDR ainsi qu'à différents futurs utilisateurs (CCCA, crèche, école…). Depuis, le projet a évolué en intégrant les demandes formulées lors ou suite à cette rencontre. Un gros travail a également été réalisé autour de la cuisine communautaire. La demande de permis d'urbanisme sera déposée prochainement.
A noter que les travaux devront être phasés pour permettre de ne pas fermer la crèche actuelle : concrètement, la maison rurale sera construite en premier avec un aménagement intérieur temporaire pour accueillir la crèche le temps des travaux d'agrandissement de celle-ci.

2.2. PROJETS LIÉS À L'ÉNERGIE : PERSPECTIVES 2026

L'axe 2 du PCDR vise à **« Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques »** et se décline en deux objectifs, auxquels se raccrochent différents projets *(nous n'avons repris ci-dessous que les projets en lien avec l'énergie et l'eau).*

2.1 Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années

- Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie ;
- Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières ;
- Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux) ;
- Création d'une plateforme bois-énergie ;
- Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4.

2.2 Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

- Protection et valorisation de la ressource en eau communale

Lors d'une précédente réunion de CLDR en juin 2024, nous avions fait le point sur les dynamiques énergétiques menées via POLLEC et le GAL RoMaNa sur la commune. Ainsi que sur le potentiel de développement au niveau bois-énergie, par Francis Flahaux – facilitateur bois-énergie pour le secteur public. *(Le compte-rendu de cette réunion se trouve sur le site nassogne-odr.info - réunion du 24/06/2024).*

Aujourd'hui, José Dock propose à la CLDR de renforcer les initiatives en la matière avec un programme ambitieux pour 2026 visant prioritairement à bien renseigner les citoyens. En effet, 2026 est une année charnière car de nouvelles réglementations énergétiques, de nouveaux tarifs électriques se mettent en place qui vont impacter chaque citoyen. Plutôt que de subir ces changements, il propose de participer activement à la transition écologique et de tendre vers plus d'autonomie autour de 3 leviers : la chaleur, l'électricité et l'eau…

➔ Cfr. deux documents en annexe : le power point et le texte *« De la source à la lumière, comment Nassogne peut-elle devenir autonome ».*

Dans ce cadre, la CLDR acte la **mise en œuvre de la fiche du PCDR *I.1.03-Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie.***

Pour structurer le travail, les membres de la CLDR se répartissent en 3 groupes thématiques :

- **Chaleur :** Marcel, Léon, Caroline, Marc (Timmermans), Jean-François,
- **Electricité :** Damien, Véronique, Quentin, Fabien, Yves (Mairy)
- **Eau :** Francis, Isidore, Marie, Etienne

➔ Une première rencontre sera programmée début 2026. Des ponts seront bien entendus jetés entre les différents groupes.

QUESTIONS :

- *Est-il prévu de travailler également sur la mobilité douce ?* Oui, effectivement, il y a des projets inscrits au PCDR qui pourront être mis en œuvre par la suite. Pour rappel, les propositions de

projets du PCDR ont été planifiées dans le temps par la précédente CLDR ; l'énergie est positionnée dans le haut du classement ce qui justifie qu'on s'y penche en priorité.

- *Est-ce possible d'exploiter des cours d'eau (ex : la Wamme) a des fins énergétiques ?* L'aquathermie pourrait être envisagée, par contre, l'hydroélectricité ne serait pas réaliste avec ce type de débit (surtout avec les fortes crues et les périodes de sécheresses que l'on connait actuellement).
- *Qu'en est-il du PAEDC* (Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat) ? C'est le coordinateur POLLEC (politique locale énergie climat) – Stéphane Pierard - qui gère l'état d'avancement. Il est essentiel de l'impliquer dans les futures réflexions énergie de la CLDR.
- *Parle-t-on encore des communautés d'énergie ?* Oui. Un partenariat avec Idelux était en cours pour l'accompagnement de ce projet ; malheureusement, il n'y a plus de personne relais chez eux pour cette thématique. La commune va donc probablement devoir prendre contact avec une autre structure d'accompagnement.
- *Quelles sont les primes communales proposées au niveau de la rénovation ?* Concernant la rénovation et les économies d'énergie, une fois que la Région wallonne a approuvé le dossier, la commune verse 20% du montant de la prime avec un maximum de 400€ (pour 300€ auparavant).
- *Quel est le système de chauffage prévu pour la maison rurale polyvalente de Chavanne ?* Ce sera un mini réseau de chaleur (pour la salle et l'école) au départ d'une chaudière à pellets située à l'école.

2.3. SALON DES AÎNÉS 2026

L'une des fiches-projets prioritaire du PCDR dans l'axe 3 relatif à « Conforter la qualité de vie au sein des village » est intitulée : « Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés ». La précédente CLDR a déjà travaillé sur le sujet. En effet, à l'automne 2023, la commune de Nassogne organisait, avec succès, son premier « Salon du Bien Vieillir », à destination des aînés mais aussi des aidants proches qui sont parfois à la recherche de solutions pour les accompagner ou juste souffler. Les nombreux stands, ateliers (gym douce, yoge, café tricot…) et conférences (l'alarme de Louisette, comment gérer son temps à retraite,…) visaient à mieux faire connaître les différents services, activités et associations à destination des séniors. La CLDR y présentait également le projet de Maison rurale polyvalente de Chavanne et sondait les visiteurs sur les services éventuellement manquants sur la commune à destination du public sénior.

La seconde édition est prévue le samedi 26 septembre de 10h à 17h à la Petite Europe à Bande. En plus des différents stands, un espace sera dédié à la mobilité (test de chaises roulantes, parcours avec une tribune…).

➔ *Comme en 2023, les membres de la CLDR qui le souhaitent peuvent s'investir dans le projet (en tenant un stand, en donnant un coup de main au montage, etc…).*

3. DIVERS

<u>Avez-vous des infos locales à partager</u> ?

- 20/12 : veillée de noël à Lesterny
- EPN fonctionne très bien. Au vu des nombreuses demandes, toute personne férue d'informatique et de nouvelles technologies est la bienvenue pour devenir aidant numérique ! A noter que les enfants de 5ième et 6ième primaires ont reçu une formation au codage les mercredi matin. Vu le succès de l'initiative, en janvier, ce devrait être les 3ième et 4ième primaires.

La soirée se termine autour d'un verre de fin d'année 😊

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION ET BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Opération de Développement Rural
Commune de Nassogne

Réunion de CLDR

Mardi 2 décembre 2025

Salle Saint-Pierre de Grune

Fondation Rurale
de Wallonie





AU PROGRAMME

- **Approbation du CR du 17/06/25**
- **Mise en œuvre du PCDR :**
 - Maison rurale polyvalente de Chavanne
 - Projets liés à l'énergie : perspectives 2026
 - Salon des aînés 2026
- **Divers**



APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la réunion du 17/06/25

Avez-vous des remarques ?

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Nassogne, dans 10 ans …

Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire

Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques

- Projets liés à l'énergie et à l'eau

Conforter la qualité de vie au sein des villages

- Maison rurale polyvalente
- Salon des aînés 2026

Maison rurale polyvalente à Chavanne



Projets liés à l’énergie : perspectives 2026







Objectif 2.1 - Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années

- **Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie**
- **Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières.**
- **Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)**
- **Création d'une plateforme bois-énergie**
- **Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4.**

Objectif 2.2 - Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

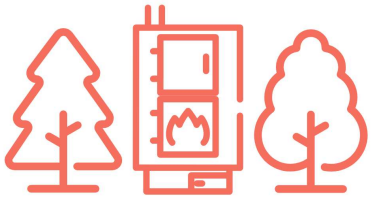
- **Protection et valorisation de la ressource en eau communale**

Projets liés à l'énergie : perspectives 2026

Mémo : 24/06/24 >>> Le point sur les dynamiques énergétiques en cours

LE GAL ROMANA

pollec



Bois énergie

Pour 2026 >>> 3 axes de réflexion

- **Chaleur**
- **Electricité**
- **Eau**

2026, l’année du tournant énergétique à Nassogne

Plan de communication communal

Fiche PCDR I-1.03

= Mise en place d’actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d’énergie



Pourquoi 2026 est une année clé

Nouvelles **réglementations énergétiques** :

- fin du mazout pour les bâtiments neufs.

Nouveaux **tarifs électriques** :

- changement du tarif bihoraire wallon.

Nouvelles **initiatives locales sur l'eau** :

- Journées Wallonnes de l'Eau.



Trois transitions qui se rejoignent dans un même objectif :
l'autonomie locale.

Fiche PCDR I-1.03 : le cadre

= Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie

- **Objectif** :
 sensibiliser, mobiliser, former en faveur des économies d'énergie.
- **Publics** :
 citoyens, écoles, entreprises, agriculteurs, agents communaux.
- **Actions** :
 communication, concours, formations, journées thématiques.
- **Impact** :
 mobilisation citoyenne, réduction énergétique, gain économique.



« Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques. »

De la source à la lumière

La commune agit sur trois leviers :

Chaleur

Électricité

Eau

Ces ressources locales forment une même dynamique de durabilité et d'autonomie.

Pilier 1 : Chaleur

Se chauffer autrement :

- Fin du mazout et du charbon dès 2026
 → opportunité pour accélérer la transition.
- Solutions locales :
 - Réseau de chaleur bois.
 - Chaudières biomasse et pompes à chaleur.
 - Solaire thermique.
- Accompagnement des citoyens et entreprises vers ces solutions.



“Se chauffer autrement, c’est possible ici.”

Pilier 2 : Électricité

Vers une communauté d'énergie locale:

- Le nouveau tarif bihoraire (2026) incite à **produire et consommer différemment**.
- Objectif : passer d'une logique individuelle à une **énergie partagée et locale**.
- **Nassogne prépare la création d'une communauté d'énergie citoyenne** :
 - mutualisation de la production solaire communale,
 - partage entre bâtiments publics et habitants.



Pilier 3 : Eau

- Autonomie et exemplarité
- Bande : déjà autonome en eau.
- Maillage des captages (Nassogne, Forrières, Ambly...)
- Suivi : détection des fuites, sensibilisation, simplification des relevés.
- Objectif : sécuriser la ressource et renforcer la confiance des citoyens.



L’eau potable : ce luxe galvaudé au quotidien

Les 4 axes de communication

1. **Informer** :
 Dossier : « Ce qui change en 2026 ».
2. **Former** :
 Ateliers : « Fin du mazout »,
 « Eau et nitrates »,
 « Tarif bihoraire »
3. **Mobiliser** :
 Campagne : « 2026 : L'énergie change, nous aussi ! »
4. **Valoriser** :
 Capsules vidéo, portraits de citoyens



Calendrier 2026

- Jan–Fév 2026 :
 Dossier « Ce qui change en 2026 »
- Fév–Mars 2026 :
 Ateliers énergie + préparation Neuve Fontaine
- Mars 2026 :
 Journées Wallonnes de l'Eau – lancement « 100 % Eau »
- Avril–Juin 2026 :
 Formations et diffusion vidéos
- Été–Automne 2026 :
 Fête de l'énergie locale



Moyens de communication

- Flash Info Spécial Transition Energétique 2026.
- Affiches dans les lieux publics.
- Mini-série vidéo (4 capsules) style 100% Nassogne.
- Fiches pédagogiques : Je quitte le mazout / Je gère mes heures creuses / Je protège mes ressources en eau.
- Page web et réseaux sociaux : #Transition2026



Conclusion

En 2026, Nassogne ne subit pas la transition :
elle la transforme.

Habitants, agriculteurs et institutions font
de l'eau,
de la chaleur
et de l'électricité
des leviers d'autonomie durable.

Salon du Bien Vieillir à Nassogne - 2023







Salon du Bien Vieillir à Nassogne - 2023






1-FLF-296
00:00 / 03:15

Salon des aînés 2026



Samedi 26/09 de 10h à 17h

A la Petite Europe à Bande

« Salon des aînés
et du bien vieillir à Nassogne »
A l'attention aussi des aidants-proches.

Stands (services, associations…)

+ FOCUS « Mobilité »



DIVERS

ZOOM INFOS

L'INFORMATION LOCALE

Merci de votre attention

Ensemble, pour des **villages vivants**

Fondation Rurale
de Wallonie



LOT 1 – fiches matérielles

M-1.01 Création d'une halle polyvalente à Forrières

M-1.02 Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières

M-1.03 Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité

M-1.04 Aménagement de la place de l'étang à Nassogne

M-1.05 Création d'une maison rurale multiservices à Harsin (maison d'accueil communautaire, crèche, espace polyvalent)

AUTRES ACTIONS PCDR A DEBUTER ?

I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo

I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts

I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie

I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)

I-1.05 – *Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés*

LOT 1 :

- I.1.01 – Mise en place de capsules vidéo
- I.1.02 – Développement de nouvelles actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts
- I.1.03 – Valorisation du métier d'agriculteur et restauration du dialogue entre producteurs et consommateurs
- I.1.04 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie
- I.1.05 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)
- I.1.06 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés
- **M.1.01 – Création d'une halle polyvalente à Forrières**
- **M.1.02 – Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières**
- **M.1.03 – Aménagement de la place de l'étang à Nassogne**
- **M.1.04 – Création d'une maison multiservices à Chavanne**
- **M.1.05 – Création de logements intergénérationnels à Chavanne**
- **M.1.06 – Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne**

LOT 2 :

- I.2.01 – Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants
- I.2.02 – Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions
- I.2.03 – Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires d'hébergements touristiques)
- I.2.04 – Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels
- I.2.05 – Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse
- **M.2.01 – Contribution à la valorisation touristique du massif forestier**
- **M.2.02 – Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)**
- **M.2.03 – Création d'une plateforme bois-énergie**
- **M.2.04 – Allier la production d'électricité verte et la mise à la disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4**
- **M.2.05 – Protection et valorisation de la ressource en eau communale**
- **M.2.06 – Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité**
- **M.2.07 – Aménagements de cheminements lents entre les villages**
- **M.2.08 – Aménagement de la traversée du centre de Forrières**
- **M.2.09 – Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg**
- **M.2.10 – Aménagement des abords de la maison de village et de l'école de Forrières**
- **M.2.11 – Aménagement du cœur de Bande**
- **M.2.12 – Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement**
- **M.2.13 – Création d'un skate-park**

LOT 3 :

- I.3.01 – Redéploiement des zones de loisirs
- I.3.02 – Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage
- I.3.03 – Animation des cœurs de village
- **M.3.01 – Réaménagement des bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) en un pôle économique**
- **M.3.02 – Création d'un atelier rural**
- **M.3.03 – Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités**
- **M.3.04 – Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…)**
- **M.3.05 – Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune**
- **M.3.06 – Lifting des abords et de la salle (à côté de l'église) à Chavanne**
- **M.3.07 – Aménagement de logements communaux (aînés, PMR, intergénérationnels, loyers modérés)**
- **M.3.08 – Création de logements tremplins**
- **M.3.09 – Création de panneaux numériques d'information**